



FFvolley

SAISON 2024/2025

PROCES-VERBAL DU BUREAU EXECUTIF Réunion du 3 octobre 2024

Le 3 octobre 2024 à compter de 19h00, les membres du Conseil d'Administration de la Fédération Française de Volley (ci-après la « FFvolley »), dont le siège social est sis 2-4 rue des Sarrazins 94000 CRETEIL, se sont réunis **par voie de conférence audiovisuelle** sur convocation du Président par courrier électronique, conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts.

Participent aux débats en tant que membres à voix délibérative :

1. AKILIAN Michelle – Administrateur
2. ALBE Christian – Trésorier Général
3. AMARD Zélie - Administrateur
4. AZEMA Jean – Vice-président
(Président LNV)
5. COLLOT Isabelle – Administrateur
6. DURAND Christophe – Trésorier
général adjoint
7. FLORENT Sébastien – Secrétaire
général
98. TANGUY Eric – Président

Est absent en tant que membre à voix délibérative :

- SAGOT Eric – Administrateur

Conformément aux statuts et en sa qualité de Président de la FFvolley, Éric TANGUY préside la séance.

Assiste avec voix consultative conformément à l'article 14 des statuts :

- **Jean-Louis LARZUL – Président du Conseil de Surveillance**

Assistent sur invitation du Président :

- **Jean-Paul ALORO – Membre du Conseil de Surveillance**
- **Axelle GUIGUET – Directrice Technique Nationale (DTN)**
- **Antoine DURAND – Responsable juridique de la FFvolley**

Date de publication : 28/11/2024

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la séance est le suivant :

- 1. INTERVENTION DU PRESIDENT DE LA FFVOLLEY**
- 2. INTERVENTION DU PRESIDENT DE LA LNV**
- 3. POLE ADMINISTRATION ET FINANCES**

ADMINISTRATION

- ✓ ELECTIONS FEDERALES
 - Point d'informations
 - Délibération quant à la nécessité de faire intervenir un huissier
 - Problématique de l'organisation d'Assemblées Générales Régionales (AGR) en visio
 - Problématique de l'absence de réponse de 3 LRvolley (Réunion, Wallis & Futuna et Nouvelle-Calédonie) pour l'organisation de leur AGR

- ✓ RESSOURCES HUMAINES
 - Recrutement d'un Directeur Exécutif – Prise de fonction prévue le 15 octobre 2024
 - Présentation de la feuille de route 2024-2026

4. QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Tournoi CEV Beach coupe d'Europe des Clubs 10 au 13 octobre 2024 Montpellier

Eric TANGUY, en sa qualité de Président, ouvre la séance du Bureau Exécutif à 19h00 le 3 octobre 2024.

I - INTERVENTION DU PRESIDENT DE LA FFVOLLEY

Eric TANGUY prend la parole, l'intervention étant résumée en ces termes :

Eric TANGUY adresse ses félicitations à Jean AZEMA, nouveau président de la Ligue Nationale de Volley (LNV), pour son élection par l'Assemblée Générale de la LNV qui s'est tenu le 26 novembre dernier, lors de laquelle la FFvolley était représentée, au-delà de son président, par les personnalités suivantes :

- Sébastien FLORENT, secrétaire général,
- Christian ALBE, trésorier,
- ainsi que Stéphane JUNA pour le volet arbitrage,
- et enfin Daniel MURAIL pour la personnalité qualifiée.

Ensuite, sur l'agenda, Eric TANGUY indique que nous sommes de nouveau invités à une audition qui se tiendra à l'Assemblée Nationale le 24 octobre 2024 à 9h30 pour les crédits et emplois des programmes *Sport* et *Jeux olympiques et paralympiques 2024* inscrits au projet de loi de finances pour 2025, les travaux portant selon nos informations plus particulièrement sur la gouvernance du sport.

Ensuite, sur un volet plus pratico-pratique, la convention de dons de matériels (en quantité substantielle) conclue entre le COJO et la FFvolley engendre, même si une majeure partie a été confiée aux acteurs du microcosme fédéral, la nécessité de trouver un espace de stockage relativement étendu, recherche à laquelle les services, notamment l'évènementiel, s'attellent actuellement.

II - INTERVENTION DU PRESIDENT DE LA LNV

Jean Azéma prend la parole, l'intervention étant résumée en ces termes :

Après avoir présenté son parcours de longue date dans le volley français, Jean AZEMA récapitule les résultats électoraux de la dernière Assemblée Générale de la LNV, à l'issue de laquelle il en a été élu président.

A la tête de la liste intitulée « En avant les clubs », il dispose d'une majorité solide par laquelle il pourra mettre en place un nouveau paradigme au sein de la LNV, notamment :

- à l'inverse d'une volonté de restreindre le nombre de clubs dans nos championnats professionnels, l'idée est de consolider l'existant avant de tendre vers l'objectif d'un plus grand nombre de club structuré et compétitif, en gardant à l'esprit l'idée d'un maillage plus global du territoire français investi le volley professionnel ;
- à l'inverse de forcer la structuration par la contrainte à marche forcée, l'idée est de les soulager et de les inciter à progresser mais dans le cadre d'une démarche évolutive naturelle ;
- la volonté d'apaiser les relations avec la FFvolley et le ministère chargé des Sports.

III – POLE ADMINISTRATION ET FINANCES

FINANCES

Christian ALBE prend la parole, l'intervention étant résumée en ces termes :

Après avoir indiqué que la trésorerie de la FFvolley était comme habituellement à cette période-là de la saison sportive au plus haut, et que la situation financière était des plus saines, Christian ALBE relate une augmentation à date à hauteur de 10% du total de délivrance de licences dites « payantes ».

ADMINISTRATION

✓ ELECTIONS FEDERALES

- Point d'informations

Antoine DURAND prend la parole, l'intervention étant résumée en ces termes :

La Commission Electorale Fédérale (CEF) s'est réunie le 25 septembre dernier afin de lancer le processus électoral.

Pour rappel, au-delà des CODIR régionaux et des délégués à l'AGO de la FFvolley, six collèges distincts composant le Conseil d'Administration de la FFvolley, faisant chacun l'objet d'un scrutin dédié, seront élus dans les prochaines semaines :

- **Le collège principal**, composé de vingt-six (26) membres élus au scrutin de liste mixte (proportionnel avec prime majoritaire à un tour) par l'Assemblée Générale Élective ;
- **Le collège des représentants de la Ligue Nationale de Volley**, composé de deux membres, un homme et une femme, dont son président,
- **Le collège des représentants des sportifs de haut niveau**, composé de deux membres, un homme et une femme, désignés par la commission des sportifs de haut niveau en son sein
- **Le collège des représentants des arbitres**, composé de deux membres licenciés Encadrement – Extension Arbitres majeurs, un homme et une femme, élus à bulletin secret au scrutin plurinominal majoritaire à un tour par leurs pairs ;
- **Le collège des représentants des entraîneurs**, composé de deux membres licenciés Encadrement – Extension Educateur sportif majeurs, un homme et une femme, élus à bulletin secret au scrutin majoritaire plurinominal à un tour par leurs pairs
- **Le collège des représentants du Conseil National des Ligues**, composé de deux membres, un homme et une femme, élus au scrutin plurinominal à un tour en son sein par les membres de celui-ci ;

Les scrutateurs de la CEF se sont réparti la gestion des AG régionales dans le cadre desquelles se déroulera l'Assemblée Générale Elective.

L'ensemble de la documentation a été adressée aux Ligues et autres corps électoraux en fin de semaine dernière.

- Délibération quant à la nécessité de faire intervenir un huissier

Résolution N°1 : Les membres du Bureau Exécutif valident à l'unanimité l'intervention d'un huissier pour authentifier le scellement des urnes afférentes aux différents scrutins.

- Problématique de l'organisation d'Assemblées Générales Régionales (AGR) en visio

L'organisation de certaines Assemblées Générales Electives de LRvolley uniquement et seulement par voie de conférence audiovisuelle soulève des problématiques juridiques.

En effet, si lors de la dernière élection du Conseil d'Administration de la FFvolley en début d'olympiade 2020/2024 les scrutins organisés à distance avaient été actés du fait de la propagation du COVID-19, le déroulement de nos Assemblées Générales Régionales par voie de conférence audiovisuelle n'est pas autorisé, hors mesures spéciales prises à l'époque par le Gouvernement.

En tout état de cause, la tenue des scrutins fédéraux de l'Assemblée Générale Elective de la FFvolley dans le cadre d'Assemblées Générales Régionales elles-mêmes organisées en visioconférence ne s'avère pas juridiquement sécurisée et crée un risque de contentieux électoral non négligeable sur le résultat des élections fédérales des administrateurs mandatés pour l'olympiade 2024-2028.

Résolution N°2 : Les membres du Bureau Exécutif prennent la décision à l'unanimité de refuser d'autoriser la tenue de toute Assemblée Générale Régionale Elective par voie de conférence audiovisuelle.

Les LRvolley concernées devront revenir vers la CEF afin de lui préciser les éventuelles modifications de date et le lieu prévu pour l'organisation.

- Problématique de l'absence de réponse de 3 LRvolley (Réunion, Wallis & Futuna et Nouvelle-Calédonie) pour l'organisation de leur AGR

Sur la Ligue Calédonienne de volley, étant donné qu'aucune licence FFvolley n'était effective dans la LRvolley au 31 août 2024, et ce au regard du barème prévu pour l'Assemblée Générale Elective par les Statuts de la FFvolley, aucun Groupement Sportif Affilié à la Ligue Calédonienne de volley ne participera aux scrutins y afférents, ledit barème étant indexé sur le nombre de licences délivrées dans chaque club à la date susmentionnée.

En conséquence, la Ligue Calédonienne est exemptée de l'organisation d'une Assemblée Générale Régionale Elective pendant la période de vote prévue (du 16 novembre au 15 décembre 2024).

Au demeurant, elle se devra de mettre en place une élection des dirigeants de votre Ligue d'ici le 31 décembre 2024, conformément à la réglementation en vigueur.

Sur les deux autres LRvolley considérées, conformément aux Statuts de la FFvolley, et dans le cadre de l'organisation de l'Assemblée Générale Elective de la FFvolley qui se tiendra pendant la période de vote déterminée au cours des AGE de LRvolley, puisqu'il s'avère qu'aucune date n'a été proposée avant expiration du délai par les Ligues Régionales de la Réunion et de Wallis et Futuna, il revient au Bureau Exécutif de « *fixer une date et/ou de convoquer l'Assemblée Générale de la LRVolley concernée qui peut se réunir à distance et voter électroniquement via un ordinateur personnel* ».

Résolution N°3 : Les membres du Bureau Exécutif prennent la décision à l'unanimité de fixer des dates d'Assemblée Générale pour ces Ligues Régionales en début de période de vote – soit le 16/17 novembre, ou le 23/24 novembre.

Les LRvolley concernées devront revenir vers la CEF afin de lui préciser la date choisie et le lieu prévu pour l'organisation.

✓ RESSOURCES HUMAINES

- Recrutement d'un Directeur Exécutif – Prise de fonction prévue le 15 octobre 2024
- Présentation de la feuille de route 2024-2026

Eric TANGUY prend la parole, l'intervention étant résumée en ces termes :

Eric TANGUY rappelle en premier lieu la volonté fortement affichée par les administrateurs fédéraux lors du dernier Conseil d'Administration des 13 & 14 septembre 2024, avec une résolution votée en ce sens, de voir un Directeur recruter dans les meilleurs délais.

Puis il propose la candidature de Monsieur Antoine DURAND, responsable juridique FFvolley, au poste de Directeur Exécutif de la FFvolley.

Après avoir exposé ses motivations et sa feuille de route, Monsieur DURAND sort de la salle de réunion afin que les membres du Bureau Exécutif puissent débattre et délibérer.

Résolution N°4 : Les membres du Bureau Exécutif approuvent à l'unanimité la candidature de Monsieur Antoine DURAND au poste de Directeur Exécutif de la FFvolley, pour une prise de fonction au 15 octobre 2024.

IV – QUESTION DIVERSES

- ✓ Tournoi CEV Beach coupe d'Europe des Clubs 10 au 13 octobre 2024 à Montpellier

Eric TANGUY prend la parole, l'intervention étant résumée en ces termes :

Aucune aide à destination de cette organisation n'était originellement par prévue au budget FFvolley 2024.

Cependant, étant donné que Monsieur TANGUY occupe désormais le poste de Vice-Président de la CEV, il apparaît de bon aloi de montrer le savoir-faire français en matière d'organisation d'évènement majeurs.

Au demeurant, le club support de l'organisation n'étant pas un club qui « joue le jeu de la FFvolley », en ce qu'il ne licencierait « pas tous ses adhérents », l'aide fédérale allouée à l'évènement doit demeurer contrôlée, de nature à couvrir les frais des arbitres a minima.

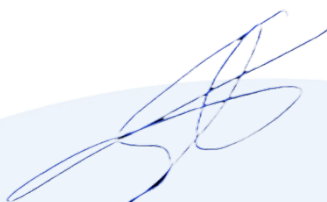
Résolution N°5 : Les membres du Bureau Exécutif approuvent à l'unanimité la participation financière à hauteur de 5.000 € d'aides allouée à l'organisation du Tournoi CEV Beach coupe d'Europe des Clubs 10 au 13 octobre 2024 à Montpellier.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20 heures 45 le 3 octobre 2024.

De tout ce que dessus, a été dressé procès-verbal signé par le Président et le Secrétaire Général de la FFvolley.



Le Président
Eric TANGUY



Le Secrétaire général
Sébastien FLORENT